39 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
30 collectifs locaux répartis dans 14 régions.

17 février 2016

Plan de lutte contre la pauvreté
Demandes d'ALERTE pour 2016-2017

I. Concernant l'accès aux droits

ALERTE demande

➲ **Améliorer la lutte contre le non-recours**

Cela passe par la prise en compte des difficultés liées à l'isolement, plus de simplifications, de couplage ou de fusion de prestations, la mise en œuvre du coffre-fort numérique ou d'un dossier unique,

La lutte contre la fraude, si elle est nécessaire, peut être stigmatisante, générer de nouvelles complexifications et dissuader des ménages de demander à bénéficier des prestations auxquelles elles ont droit. Elle ne doit pas primer sur l'accueil bienveillant des demandeurs de prestations.

Donner aux associations les moyens pour accompagner les personnes fragiles.

- ➲ **Encourager le développement des Rendez-vous personnalisés** proposés par des institutions, à l'image des ***rendez-vous des Droits*** des CAF, de même que les alternatives nouvelles comme les **MSAP** (Maisons de services au public)[1], dont des MSAP mobiles, doivent **être encouragées** en veillant à ce que les lieux de rencontre soit en proximité et accessibles facilement par les transports en commun.
- ➲ Développer les **premiers accueils sociaux inconditionnels** tels que prévus dans la Plan d'Action pour le Travail Social, qui s'inscrivent pleinement dans cette perspective, afin d'éviter une dispersion des points d'accueil pour les personnes fragiles, isolées ou maitrisant mal les outils mis à leur disposition. Pour cela, mettre au point et publier les **schémas départementaux de services au public.**
- ➲ La **dématérialisation**, progrès pour le plus grand nombre mais obstacle à l'accès aux droits pour les plus pauvres de nos concitoyens, ne doit pas être un prétexte à la **diminution inquiétante du nombre de centres administratifs** (CAF, CPAM) où les personnes qui ne maîtrisent pas les démarches en ligne peuvent se rendre.
- ➲ Les Schémas **de domiciliation doivent être publiés rapidement**

  La rédaction des **schémas départementaux de la domiciliation** se fait à un rythme très insatisfaisant. La majeure partie des préfets ne se mobilise pas assez. L'**inégale implication des CCAS** dans ce domaine, est inacceptable au vue des textes existants. L'accès aux droits ou à des biens essentiels doit être normal avec l'attestation de domiciliation délivrée par une association agréée.

[1] http://lettrecget.tumblr.com/post/128774644831/les-maisons-de-services-au-public

- Les associations sont inquiètes quant aux **conséquences de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile** sur la domiciliation des personnes en cours de procédure.
- le **nombre d'instances de dialogue effectif** avec des représentants des personnes accompagnées, au niveau communal (comités d'usagers de CCAS…) et départemental, doit être fortement accru, pour évaluer les politiques mises en œuvre. Il serait utile dans les communes et départements de s'inspirer aussi des CCRPA (Conseils Consultatifs Régionaux des Personnes Accueillies et accompagnées) et du 8ème collège du CNLE.

II. Concernant la situation des familles

ALERTE demande

- d'abroger le décret dit « Morano » afin de rétablir un meilleur encadrement des EAJE.
- d'améliorer les modalités de financements des EAJE et notamment de la PSU pour permettre une meilleure visibilité financière des gestionnaires et d'améliorer leur capacité d'investissement.
- de penser une filière cohérente des métiers et des diplômes de la petite enfance afin de rendre plus attractifs ces emplois et de lutter contre la diminution des assistants maternels.
- de généraliser la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Services aux Familles en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, en veillant à éviter le double emploi avec les schémas de service au public prévus dans le plan d'action pour le travail social.
- d'agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en luttant contre les violences faites aux femmes (violences conjugales, sexuelles, prostitution) et pour l'égalité dans l'accès à l'emploi.
- Sanctuariser l'objectif d'accueil d'enfants de moins de trois ans.

III. Concernant les ressources

ALERTE demande

- Le renforcement du paiement des pensions impayées.
- La poursuite de la revalorisation des minimas sociaux.
- La mise en place de modes de garde adaptés.
- L'Etat ne doit pas se défausser sur les Conseils départementaux qui sont financièrement en crise.

IV. Concernant l'emploi, travail, formation professionnelle

ALERTE demande

- Organiser une « conférence de consensus » sur cette question qui demeure imprécise, alors qu'elle est mentionnée dans de nombreuses politiques publiques. Cette conférence pourrait se faire, en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route des ETGS et la création de l'accompagnement dans le cadre du CPF et du futur compte personnel d'activité.

- Développer l'approche globale de l'accompagnement pour les personnes les plus fragiles, dont les personnes migrantes, grâce à la médiation-interprétariat.
- Mettre l'accent sur l'alternance dans les processus de formation.
- Augmenter les objectifs quantitatifs de la « garantie jeunes » et renforcer pour cela les moyens des missions locales.
- Soutenir les initiatives associatives innovantes.
- Mettre en œuvre de manière plus conséquente la prestation de « suivi dans l'emploi » pour les chômeurs de longue durée qui retrouvent un emploi.
- Disposer d'un abondement du CPF de 400 heures pour avoir accès à une formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi de longue durée.
- Ne pas limiter le CPA aux seuls CPF et compte pénibilité.
- Développer l'IAE pour les personnes sous mains de Justice.
- Mettre en œuvre la future loi territoires zéro demandeur d'emploi de longue durée.
- Développer les dispositifs tels que les AAVA.

V. Concernant l'hébergement et logement

ALERTE demande

- Revaloriser les aides à la pierre et relancer de manière vigoureuse les PLAI et super PLAI.
- Respecter les objectifs de création des logements sociaux et de conventionnement privé.
- Le respect des dispositions de la loi SRU revue par la loi ALUR sur le pourcentage de logements sociaux.
- Etendre la loi SRU à l'hébergement (quota de places).
- Mettre en œuvre une véritable Garantie Universelle des loyers.
- Appliquer la loi ALUR sur l'encadrement des loyers.
- Garantir la mise en œuvre de l'accueil inconditionnel.
- La continuité de l'hébergement toute l'année.
- Augmenter le nombre de places d'hébergement pérennes pour permettre un accueil inconditionnel toute l'année, quel que soit le statut administratif des personnes.
- Respecter le droit à l'hébergement des prioritaires DAHO.
- Développer des structures d'hébergement non spécialisé avec accompagnement.
- Développer l'offre de « logement accompagné », notamment les pensions de famille, les résidences sociales, les maisons relais et l'intermédiation locative.
- Revaloriser les aides personnelles au logement (APL) pour mieux prendre en compte les charges de logement (loyer et charges) pour tous les bénéficiaires.
- Mettre en place un droit à l'accompagnement pour les personnes qui le souhaitent et sans qu'il devienne une condition préalable à l'accès au logement.
- Respecter le droit au logement des prioritaires DALO.
- Traduire la territorialisation du plan LCE par des documents de programmation régionalisés.
- Demander aux préfets de reprendre la main sur les contingents.
- Au-delà de la reconnaissance acquise des opérateurs de l'insertion par l'habitat depuis la réforme des agréments, créer un dispositif pérenne de financement des sur- coûts de gestion locative des logements d'insertion afin de sécuriser l'activité des opérateurs agréés.
- Publier, enfin l'instruction concernant le partenariat SPIP-SIAO pour l'hébergement des sortants de prison.

VI. Concernant l'accès aux soins et santé

ALERTE demande

- La fusion de l'AME et de la PUMA.
- Que le CMUC soit au moins au niveau des minima sociaux : AAH, ASPA.
- Que les opérateurs historiques de la prévention (PMI, centres de planification) oubliés par la loi de rénovation du système de santé, retrouvent la place qui leur est due au sein de ce système de santé.
- Décloisonnement des silos de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale, par exemple les conseils locaux de santé mentale.

VII. Concernant l'inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

ALERTE demande

- Le renforcement du droit au compte.
- La mise en œuvre à grande échelle du plafonnement des commissions, en particulier pour les clientèles fragiles.
- La mise en place des mécanismes de détection des difficultés financières.
- La garantie de la généralisation des points conseils budget, après l'année d'expérimentation.
- La levée de l'anonymat pour les données recueillies par l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

VIII. Concernant les conditions d'accueil des étrangers en France

ALERTE demande

- L'interdiction de l'utilisation des tests d'âge osseux pour évaluer l'âge des mineurs étrangers isolés.
- L'accès des populations dites Roms au droit commun en matière de séjour comme des droits économiques et sociaux.
- La revalorisation de l'allocation pour demandeur d'asile.
- L'assouplissement des critères de régularisation des travailleurs sans papiers.

IX. Concernant la gouvernance

ALERTE demande

- Renforcer la territorialisation du plan de lutte contre la pauvreté comme une priorité de l'Etat en 2016 – 2017. Les Préfets de région doivent appliquer la feuille de route du Premier Ministre du 3 mars 2015 sur l'ensemble des territoires.
- Réaliser un diagnostic régional des besoins partagé avec les acteurs locaux pour identifier les territoires prioritaires infra-départemental en 2016 - 2017.

- Etablir au niveau régional les deux schémas stratégiques proposés pour agir ensemble, au plus près des territoires et des personnes : un schéma pour approfondir les coopérations en milieu rural avec un pilotage Etat / Conseil départemental et, un autre schéma pour la « politique de la ville » avec un pilotage des sous-préfets / agglomérations.
- Encourager les coopérations entre les acteurs sur les territoires prioritaires par la réalisation d'un « guide des solidarités locales » pour faire remonter les « bonnes pratiques » au niveau du schéma régional de lutte contre la pauvreté.
- Désigner sur les territoires prioritaires des « Référents solidarité » comme pivot unique entre les différents secteurs du plan de lutte contre la pauvreté avec les autres dispositifs existants : le PRAPS (santé), le PRDFD (formation professionnelles), le PLIE (insertion emploi), les CUCS (contrat ville) et le PDAHLPD (hébergement-logement) pour assurer la continuité de l'accompagnement et éviter les ruptures d'accès aux droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire.
- Créer un conseil départemental du développement social pour permettre dans chaque département de renforcer la prévention, de simplifier les parcours d'insertion, de décloisonner les dispositifs.
- Inscrire dans les schémas stratégiques régionaux des crédits Etat (BOP 177) pour soutenir les contrats d'engagements des pilotes dans les territoires prioritaires, des référents « solidarités », l'animation du conseil du développement social et des outils d'évaluation.
- Faire appliquer par les préfets la feuille de route du Premier Ministre en cohérence avec les autres schémas et plans territoriaux.
- Renforcer la coordination entre les institutions et les associations, notamment à travers la démarche AGILLE.
- Créer d'ici 20107 20 000 places de CADA.
- Permettre une gouvernance souple du plan qui permette les initiatives innovantes.

Conclusion

ALERTE demande

- Que l'Etat et les collectivités territoriales aillent beaucoup plus loin, beaucoup plus fort, en priorité pour assurer un toit et un emploi pour tous. Il faut changer d'échelle dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, comme l'implique la notion d'état d'urgence sociale exprimée par le Président de la République. L'Etat a la responsabilité de faire de la lutte contre l'exclusion sa priorité majeure ; pour conserver la cohésion sociale aujourd'hui menacée et reconnaitre la dignité des personnes.
- Que la feuille de route garde son cap mais avec des moyens beaucoup plus importants sur les besoins prioritaires, notamment en matière d'éducation, d'emploi et de logement.